COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 8 MARS 2014

Présents:

OUDARD Michel - BONNET - EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - COLLOMB Thierry - GIRARD Sylvie -

JULIE Sonia - SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle

Excusés

DOBIAS Serge (pouvoir à Philippe SILVESTRE) - GIRARD Gilles - JOVET Joël - NULLANS Marie Paule -

REGNAULT Florence

Absente

PY Adéline

Secrétaire :

GIRARD Sylvie

I – AFFAIRES GENERALES

1. Débat d'orientations budgétaires

Le Conseil Municipal étudie les différents projets pour l'année 2014 et valide des projets prioritaires comme l'assainissement de La Petite Bergerie, la fin des travaux du captage de Portette, l'aménagement d'une pico centrale au refuge de la Balme la construction d'un parking sous la mairie, la réfection de la cour de l'école et divers travaux d'entretien.

Les dépenses de fonctionnement seront reconduites à l'identique en fonction des variations du coût de la vie et des montants imposés par les différents services extérieurs.

2. Renouvellement bail appartement La Bergerie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le bail de l'appartement du 2è étage de l'ancienne école de La Bergerie et porter le loyer à 463 € mensuels.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- Accepte de renouveler le bail de l'appartement de l'ancienne école de La Bergerie pour un montant mensuel de 463 €,
- Dit que ce loyer est révisé en fonction de l'indice INSEE en vigueur (124.83 au 4è trimestre 2013),
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail correspondant.

3. Modification des statuts de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les statuts du syndicat mixte APTV et le projet de modifications statutaires ont été approuvés par délibération de ce même syndicat par délibération du 7 février 2014.

Il convient d'entériner ces modifications au sein de chaque Conseil Municipal adhérent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- Approuve les modifications suivantes :
- ⇒ Le 10 janvier 2014, les 10 communes membres de l'APTV suivantes : Bozel, Brides les Bains, Champagny en Vanoise, Feissons sur Salins, La Perrière, le Planay, les Allues, Montagny, Pralognan la Vanoise, St Bon Tarentaise ont intégré la nouvelle Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise,
- ⇒ Les compétences au titre desquelles les communes adhéraient à l'APTV sont désormais exercées par cette nouvelle Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise,
- ⇒ C'est donc la Communauté de Communes qui siège à l'APTV en lieu et place des Communes,
- ⇒ Ensuite les autres communes adhérentes « en direct » ont toutes intégré une Communauté de Communes, également adhérente à l'APTV : Saint Martin de Belleville a intégré la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, les communes de Le Bois, Bonneval Tarentaise et Feissons sur Isère ont intégré la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche.
- ⇒ Au final, l'APTV ne compte parmi ses membres que des Communautés de Communes (au côté du Département) et plus aucune commune « isolée », de sorte que des modifications rédactionnelles des statuts sont nécessaires.
- ⇒ En revanche, aucune modification de la composition des instances dirigeantes ne s'avère nécessaire puisqu'il est prévu un mécanisme de représentation non figée, mais qui tient compte du nombre de communes à l'intérieur de chaque communauté et d'un critère démographique,
- ⇒ Dans ce cadre, les articles 1, 3 et 6 pourraient être modifiés dans leur rédaction pour supprimer la référence aux communes adhérentes.
- ⇒ A la suite du déménagement de l'APTV, il est proposé de modifier le siège situé en Mairie de Moûtiers pour le localiser dans les nouveaux bureaux, soit à l'adresse suivante :
- « 133 Quai Saint Réal 73600 MOUTIERS ». L'article 4 des statuts pourrait être modifié en ce sens.

II -TRAVAUX

4. Travaux La Bergerie – Attribution du marché et autorisation de débuter les travaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat des offres pour la reprise de l'ensemble des réseaux au hameau de La Petite Bergerie.

Sept entreprises ont répondu et la mieux disante est la SAS ETRAL pour un montant de 378 570.50 euros hors taxes. Ces travaux seront réalisés en deux tranches pour des montants respectifs de 163 387 € et 215183.50 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- Décide d'attribuer les travaux de reprise des réseaux au hameau de la Petite Bergerie à la SAS ETRAL pour un montant de 278 570.50 € hors taxes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant,
- Sollicite l'autorisation de débuter les travaux avant l'octroi des subventions.

5. Parking sous la mairie – Attribution du marché et autorisation de débuter les travaux

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que 42 entreprises ont retiré le dossier d'appel d'offres et 13 ont répondu. L'entreprise EIFFAGE a été retenue pour un montant de 81 505 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- Décide d'attribuer les travaux de création d'un parking sous la mairie, au chef lieu à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 81 505 euros hors taxes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant,
- Décide de renouveler la demande de subvention non retenue à ce jour par le Conseil Général.

III - COURRIERS DIVERS - QUESTIONS DIVERSES

6. Courrier des habitants de La Grande Bergerie

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier du 17 février 2014 par lequel les habitants de la rue de l'Epine à La Grande Bergerie sollicitaient l'annulation de la délibération du Conseil Municipal de la Côte d'Aime du 31 janvier 2014. Cette délibération approuvait la vente d'une parcelle communale à passer avec les copropriétaires des parcelles ZT 225 et 226. Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et une abstention, décide de maintenir la délibération du 31 janvier 2014; Monsieur Thierry COLLOMB s'explique sur les raisons de son abstention : « Un dialogue serait peut être nécessaire avec les habitants concernés ».

Toutefois, la fin du mandat du Conseil Municipal étant très proche, les élus décident de ne pas engager dans l'immédiat la mise en œuvre de cette délibération.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 10 mars 2012

Le Maire, M.OUDARD

Commune LA COTE D'AIME

INVESTISSEMENT COMMUNE

* Projet non retenu

	Article	Dépense	Recette
PLU - Foncier			- 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10
Révision PLU			
Sous total	202	2 000.00 €	
ZO 31 52 M2 X 60 E		3 120.00 €	
ZT 382 - Derisbourg		2 460.00 €	Control November 1
Acq. Heurteau		3 000.00 €	
Elargissement Prébérard 60 € x 150		0.00€	9 000.00 €
Géomètre (3x800)		2 400.00 €	
Notaire (3 x 800)		2 400.00 €	
Sous total	2112	13 380.00 €	
Total Foncier / Urbanisme		15 380.00 €	9 000.00 €
Total Colloid / Cloumonio		10 000.00 0	0 000,00 0
300			
Autres immobilisations			
Ecole			
Tableau numérique		6 000.00 €	
•			
Services techniques			
Souffleur - Taille haies - Disqueu	se - Escabeau	1 638.00 €	
Total immobilisations	2188	7 638.00 €	
Bâtiments communaux			
Chapelle de Montméry			
Démontage clocher		4 521.00 €	
Sous total	2313	4 521.00 €	
Chapelle Saint Blaise			
Chéneaux *	2313	5 082.00 €	
Chalet Foran			
Aménagements divers	2313	2 500.00 €	
Refuge La Balme			
Pico centrale		41 516.00 €	
Terrasse - mobilier *		8 000.00 €	
Sous total	2313	49 516.00 €	
<i>Mair</i> ie			
Huisseries *		14 640.00 €	
Electricité *		1 358.00 €	
Sous total	2313	15 998.00 €	
Columbarium (area : casa)	2454	0 000 00 6	<u> </u>
Columbarium (6500 en 2006)	2151	8 000.00 €	

Total bâtiments communaux		85 617.00 €	
			The second second second second
Voirie			
Voirie Commune			
Chemin de l'Eterlou		5 783.00 €	
CSE		3 310.00 €	
Rue Berdet Prébérard *		18 923.00 €	
Berdet bordure *		3 497.00 €	
Chemin de Salligon		17 417.00 €	7
Sous total	2151	48 930.00 €	
Voirie montagne			
Route de la montagne (travaux 2013)		25 505.00 €	
Route Entre Deux Nants *		13 800.00 €	
Sous total	2151	39 305.00 €	
Cour école			
Mur soutènement		5 508.00 €	
Clôture		10 560.00 €	
Enrobé		17 730.00 €	
Cage		1 511.00 €	
Sous total	2151	35 309.00 €	12 000.00 €
Parking sous mairie			
MO Altitudes		4 200.00 €	
Eiffage	-	97 806.00 €	
Presse		1 170.00 €	
Sous total	2151	103 176.00 €	
Sous total	2131	103 176.00 €	
Réseaux - Eclairage			
Serpollet		6 732.53 €	6 122.77 €
EP Le Villard		783.00 €	0 122.77 €
Sous total	2151	7 515.53 €	
5040 1044	2101	7 010.00 €	
Containers Semi Enterrés (CSE)		9 990.00 €	
Sous total	2151	9 990.00 €	
Total voirie		244 225.53 €	18 122.77 €
	•		
Forêt		40.004.00.0	
nvestissement		40 964.00 €	8 810.00 €
Total forêt	2117	40 964.00 €	8 810.00 €
		10 004.00 C	€ 0 10.00 €
~~.			
TOTAL		393 824.53 €	35 932.77 €

Commune LA COTE D'AIME

INVESTISSEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT

	Article	Dépense	Recette
	4		
Captage Portette	7.15		
Situation 2 Boch		22 762.75 €	
Situtation 3 Boch		11 249.99 €	
Avenant 1		10 735.28 €	
Avenant 2		2 777.33 €	
Sous total	2151	47 525.35 €	19 868.46 €
Marché de réseaux			NEW SORRE
Ragotin		3 173.00 €	3 173.00 €
Colonna		6 809.00 €	6 809.00 €
Barrral		6 084.00 €	6 084.00 €
Chalesle		4 913.00 €	4 913.00 €
Combasassoz		14 732.00 €	
Silvestre Julien		2 831.00 €	2 831.00 €
Silvestre Julien		5 202.00 €	
Bourgeon		1 722.00 €	1 722.00 €
Villard Centre		8 420.00 €	
Sous total	2151	53 886.00 €	25 532.00 €
Réseaux Petite Bergerie			
MO VIAL		13 731.00 €	
ETRAL		196 065.00 €	
Publications		740.00 €	
Contrôle technique		- €	
Contrôle SPS		- €	
Sous total	2315	210 536.00 €	
TOTAL		311 947.35 €	